

# La Gazette en Yvelines

20 décembre 2017

*Vallée de Seine*

## **Dettes du Sidru : le président éjecté, les agglos devront payer**

Le syndicat propriétaire de l'incinérateur Azalys n'a pu souscrire de prêt pour payer les 12 millions d'euros dus à la banque Depfa. Les deux intercommunalités vont devoir s'en charger.

Le scénario catastrophe serait-il en train de se réaliser au Syndicat intercommunal de destruction des résidus urbains (Sidru) ? Formé par 15 communes, il est propriétaire de l'incinérateur carriérois Azalys. Jeudi dernier, au conseil de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO), en sus du vote renouvelant ses représentants au Sidru, les élus ont entériné une dépense exceptionnelle de 9,1 millions d'euros, vitale pour éviter une dissolution brutale du syndicat.

C'est aussi la fin de la partie pour Jean-Frédéric Berçot (LR). L'ex-premier adjoint pisciacais était en délicatesse avec le maire Karl Olive (DVD) depuis septembre 2016, date de sa mise au ban du groupe majoritaire après sa dénonciation d'un conflit d'intérêts allégué au procureur de la République. Il a maintenant perdu sa présidence du syndicat d'incinération, où il avait jusque-là conservé la confiance des élus. Son échec à souscrire un emprunt a sonné son glas à cette fonction.

Le Sidru se débat depuis plusieurs années avec deux emprunts structurés jugés toxiques, pour lesquels a été choisie la voie de la contestation devant les tribunaux. L'année prochaine se tiendra l'audience de première instance contre la banque Natixis, dont le remboursement est actuellement évalué à 44 millions d'euros. En 2016, le syndicat perdait en appel contre la banque Depfa, et doit depuis lui payer environ 20,5 millions d'euros avant le 31 décembre 2017.

« Je le regrette, aucune banque n'a pu accorder sa confiance au Sidru seul », a indiqué Jean-Frédéric Berçot (LR) au conseil communautaire de Grand Paris Seine et Oise (GPSEO).

« Le Sidru a déjà payé 8,5 millions d'euros, a rappelé Jean-Frédéric Berçot au conseil de GPSEO. Pour les 12 millions d'euros restants, nous avons trouvé des voies où nous avons cru que nous trouverions des financements en ne faisant pas appel aux deux adhérents. » En 2017, il a obtenu de multiples dérogations budgétaires, de la préfecture aux ministères, échouant à la dernière étape de son plan : « Je le regrette, aucune banque n'a pu accorder sa confiance au Sidru seul. »

Les présidents des deux adhérents du Sidru, GPSEO et la Communauté d'agglomération de Saint-Germain boucles de Seine (CASGBS), souhaitent le départ de Jean-Frédéric Berçot : « Il y a un désaccord sur la manière de traiter le problème depuis fin 2015 », a indiqué Philippe Tautou, président LR de GPSEO, de ce syndicat aux 20 millions d'euros de budget annuel. Le 5 décembre, tous les intervenants se sont retrouvés devant le préfet.

Il les a informés que si Depfa n'était pas payée avant la fin de l'année, il dissoudrait le Sidru, avec une reprise directe de ses dettes par les deux intercommunalités. La CSGBS ayant délibéré en faveur d'un cantonnement aux communes, trois seraient « mises sous tutelle » dès 2018, puis Saint-Germain-en-Laye en 2019, a assuré le président de GPSEO. Alors, avec Pierre Font (LR), son homologue de la CASGBS, ils ont décidé de faire avancer l'argent par leurs collectivités.

« C'est une créance exceptionnelle que l'on octroierait vis-à-vis du Sidru »,

a expliqué au conseil communautaire Dominique Pierret des 9,1 millions d'euros débloqués en urgence (2,9 millions pour la CASGBS, Ndlr). Sans emprunt, Jean-Frédéric Berçot a perdu le soutien des autres élus du Sidru, et les deux collectivités ont pu avoir gain de cause. Jean-Luc Gris, vice-président délégué à la propriété de GPSEO, déjà administrateur du Sidru, devrait en être le prochain président.

**Online:** <https://lagazette-yvelines.fr/2017/12/20/dette-sidru-president-ejecte-agglos-devront-payer/>